

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations de Cherveix-Cubas, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS :

Titulaires : Maud GUEHENEUX, Marie CHAMPAGNE, Sylviane GRANDCHAMP, Privat VEZINES, Elodie AGENEAU, Anne-Laure LAFUE, Stéphanie COUSTILLAS, Delphine RENON, Guilaine FERENCZI, Laetitia MARCOU, Jean-Louis PUJOLS, Bénédicte MULLER, Odile DEPRAETE BISBROUCK, Estelle TRENTMONT, Martine MAGNEUX, Betty CHABANE, Stéphane BOADA, Claudine SANCHEZ

Suppléants : Rolande DESVAUX, Benjamin BESNARD, Mirentchu STOLPNER,

Date convocation : 23/07/2026

Date affichage : 23/07/2026

EXCUSES : Corinne ROMER, Daniel BOUTOT, Elodie de SCHOUTHEETE DE Tervarent

ABSENTS : Michel LAGORCE, Jean-Marie CHAMPAGNE, Ilaria SEGALLA-GUIDONI

Secrétaire de séance : Stéphanie COUSTILLAS

N° : 2026-017

Objet : Appel de fonds aux communes pour la trésorerie du SIVOS

Dans un souci d'approvisionnement régulier de la trésorerie du SIVOS, le Président propose à chaque commune de :

- Verser un appel de fonds en **juillet 2026** pour le **troisième trimestre 2026 (juillet à septembre)** sur la base de 425€/enfant au prorata du nombre d'enfants scolarisés et résidants sur leur commune.
- Dans le cadre d'enfants en garde alternée résidants sur des communes différentes :
 - o 2 communes du SIVOS : participation partagée par moitié pour chacune des communes
 - o 1 commune SIVOS et une commune extérieure participation par moitié pour la commune SIVOS et autre moitié à la commune extérieure

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la décision de M. le Président, soit 425 € par enfant dans les conditions précisées en cas de garde alternée
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Adopté à la majorité
(2 contres et 4 abstentions)

HAUTEFORT le 28/07/2026

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 30/07/2026

La Secrétaire de séance,
Mme Stéphanie COUSTILLAS



Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS

